les réclamions en faveur d'Abd-el-Aziz et non en faveur de la France. Le Livre jaune l'établit.

Le gouvernement dit qu'il a rétabli la paix dans les ports; c'est vrai, mais dans la Chaouia et au delà, il est clair qu'on a voulu barrer le passage à Mouley-Hafid ; un beau jour, on l'a laissé passer ; on a donné des ordres pour le laisser passer.

M. CLEMENCEAU. — Non, on ne nous a pas demandé d'ordres, et nous n'en avons pas donné.

M. DENYS COCHIN. — Comment le général a-t-il pu remplir alors les instructions qu'on lui donnait ? Le télégraphe a joué vraiment, dans cette campagne, un rôle bien curieux.

On nous a dit : la Chaouia est pacifiée, nous y avons laissé quelques postes, puis nous nous en irons. Sait, mais que va-t-on faire dans les ports ? Que fera-t-on si le nouveau sultan n'est pas reconnu par l'Europe ? La situation est plus mauvaise qu'au début.

Les ordres du jour

La discussion générale est close.

Le président fait connaître qu'il a reçu deux ordres du jour ; le premier de M. Jaurès et le second de MM. Gervais et Lefébure.

Le gouvernement accepte le dernier.

Le président consulte la Chambre sur la priorité de l'ordre du jour de M. Jaurès ; cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à mettre un terme à *l'expédition marocaine, passe* à l'ordre du jour. »

A la majorité de 412 voix contre 79, la priorité n'est pas accordée à cet ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour de confiance

Le président consulte la Chambre sur celui de MM. Gervais et Lefébure, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer sans intervention dans la politique intérieure chérifienne la défense des droits et de la dignité de la France au Maroc, conformément à l'acte d'Algésiras, et *repoussant* toute addition, passe à l'ordre du jour. »

A la majorité de 343 voix contre 126, cet ordre du jour est adopté.

Le *président* fait connaître qu'il a reçu de M. Alexandre Blanc une demande d'interpellation sur la révocation de l'instituteur Roux-Costadau, pour ses *déclarations antipatriotiques*. M. A. Blanc, d'accord avec le gouvernement, demande que l'interpellation soit inscrite à l'ordre du jour du 26 juin.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 h. 25 et renvoyée à lundi 2 heures.

Coulisses du Parlement

AUTOUR DE LA SEANCE

Paris, 19 juin. — Si le résultat de la séance est tel qu'on l'escomptait, c'est-à-dire l'adoption par la Chambre de l'ordre du jour de confiance, l'impression qui se dégage du débat est toute autre. Les radicaux socialistes, qui avaient donné leur voix au gouvernement lors de la dernière interpellation, n'ont pas été unanimes à l'appuyer aujourd'hui ; ils sont 50 à 60 qui se sont abstenus. De *même*, des socialistes indépendants, 12 sur 24 se sont séparés du ministère, et la majorité est descendue à 343 voix.

Le débat fut beaucoup plus court qu'on ne s'y attendait : ni M. Dubief, ni M. Leygues, ni M. Delpierre, qui devaient parler, ne sont *intervenus* ; il est vrai que l'incident entre M. Pichon et Jaurès a été si vif et l'émotion qu'il a causée si profonde, qu'à la reprise de l'audience tout le monde voulait en finir.

René PONTUEL.

Informations
REGIONALES

L'Election Sénatoriale
DU 21 JUIN

L'élection sénatoriale du Nord qui aura lieu demain, se présente dans des conditions vraiment anormales. Au Congrès radical convoqué pour le choix du candidat, les éléments républicains défaillants et progressistes font l'appoint de la majorité qui désigne le candidat de la Préfecture au détriment du candidat radical-socialiste dont le comité des élus et M. le préfet ne voulaient à aucun prix. La politique de la majorité nettement élargie à droite, la politique de M. Vincent triomphe à ce point avec M. Sculfort, que le parti réactionnaire-progressiste ne présente contre lui aucun candidat. C'est là, la caractéristique de cette élection : si M. Sculfort est le candidat du « Progrès du Nord », il est aussi celui de « l'Echo du Nord » qui déjà triomphe bruyamment sur son nom; il serait difficile de dire lequel, du panégyrique de l'organe des radicaux ou de celui des progressistes est le plus enthousiaste.

En face de cette candidature du ralliement à droite, se pose celle du citoyen Delory avec son programme intégral de transformation économique, protestant contre l'accumulation en quelques mains de la propriété source de tout bien-être, pendant que des milliers d'êtres humains privés de toute propriété — quoique producteurs de toutes les richesses — restent en proie ou en danger à toutes les misères; et nous en déduisons que partout ces discordes d'intérêt trouveraient leur disparition dans une organisation scientifiquement sociale de la propriété et de la production, se substituant à la désorganisation individuelle et à la production anarchique où se débat, au milieu de luttes incessantes, la société contemporaine.

Ces transformations économiques le citoyen Delory les attend-il de la violence *comme le disent ses adversaires* ? En aucune façon, ils le savent bien, sa profession de foi du reste est précise : « pour qu'elles soient obtenues au prix du minimum de crises, de catastrophes et de révolutions, le Parti socialiste, fidèle à une tactique éprouvée, le poursuit aussi et d'abord par la conquête des pouvoirs politiques, appelés à devenir entre ses mains, des instruments de libération et de vie ».

Or, n'est-ce pas par la même méthode que le parti radical-socialiste veut aboutir aux réformes sociales profondes contre lesquelles s'élève violemment chaque jour «l'Echo du Nord» ? Aussi ne nous paraît-il pas douteux que si le citoyen Delory doit re*cueillir sur son nom* tous les suffrages des délégués socialistes, il verra bon nombre de républicains démocrates lui accorder leur voix par haine de la politique de confusion inaugurée et constamment poursuivie par la préfecture.

A côté de ces deux candidats, les républicains de l'arrondissement d'Hazebrouck posent une candidature de protestation. Nous donnons à titre documentaire une circulaire de dernière heure qui la précise :

UN DERNIER MOT

Aux délégués sénatoriaux du département du Nord

Contre la candidature de M. Victor Vandenbussche, ses adversaires n'ont à opposer que des arguties sans valeur.

Les seules questions à envisager sont celles-ci :

Les Congrès antérieurs ont-ils reconnu que l'arrondissement d'Hazebrouck avait droit à un siège de sénateur ?

Oui.

A chacun de ces Congrès a-t-il été formellement convenu qu'à la prochaine vacance l'arrondissement d'Hazebrouck aurait son candidat ?

Oui.

Ces engagements ont-ils été tenus ?

Non.

On prétendrait aujourd'hui nous écarter, sous le vain prétexte que le chiffre de la population de notre arrondissement est inférieur à celui des autres !

Qu'est-ce à dire ?

Tout pour les gros, alors, et rien pour les petits, malgré la légitimité de leur droit !

Ce serait profondément inique et, par surcroît, immoral.

Les électeurs sénatoriaux, honnêtes gens, ne tomberont pas dans cette erreur.

Ils voteront, au nom de la justice, du bon droit, de la loyauté, pour M. Victor Vandenbussche, le candidat républicain de l'arrondissement d'Hazebrouck, le seul du département qui n'ait pas encore son représentant au Sénat.

Un groupe de délégués républicains de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Et maintenant comment voteront les délégués intransigeants qui se réclament de la *Croix* ?

Verrons-nous surgir dimanche matin, comme le bruit en court, la candidature de l'invariable M. Scrive ? Est-ce cette préoccupation qui dicte l'appel que l'*Echo* adresse à la Droite en agitant le spectre rouge et en représentant que M. Sculfort, son candidat, « a fait des déclarations très nettes contre le socialisme et la révolution » ?

C'est la première fois que nous assisterons dans le Nord à ce spectacle d'un candidat présenté sous l'étiquette radicale, auquel les réactionnaires annoncent à l'avance l'appoint de leurs voix.

× ×

Le *Journal d'Hazebrouck* publie l'avis ci-contre :

« MM. les délégués, partisans de la candidature de M. Victor Vandenbussche, maire de Steenbecque, candidat de l'arrondissement d'Hazebrouck, injustement écarté par le Congrès de Lille, en violation des engagements formels pris par les Congrès précédents, sont invités, en cas de deuxième tour de scrutin, à se réunir dimanche à une heure chez M. Beudaert, Brasserie de l'*Hôtel-de-Ville*, rue du Palais, près de l'Hôtel de Ville, à Lille.

A BEAUMONT
IMPRUDENCE MORTELLE

Une fillette de 14 ans est tuée par une batteuse mécanique.

Un déplorable accident vient de se produire à Beaumont, *petite commune agricole* de l'arrondissement d'Arras.

Malgré la défense qui lui avait été faite, Eugénie Tourtois, âgée de quatorze ans et demi, qui était occupée à une batteuse chez M. Demarquilly Camille, brasseur, commit l'imprudence de monter sur la table de la machine.

Ses jupons furent saisis par l'arbre de transmission et quand on put arrêter la batteuse, la pauvre fillette était déjà affreusement blessée.

Etendue sur une botte de paille, la malheureuse ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Un docteur, appelé, ne put que constater le décès.

Les Etablissements congréganistes
DU NORD

DECRET DE FERMETURE

« L'Officiel » publie l'arrêté suivant :

« Seront fermés à la date du premier septembre 1908, les établissements congréganistes ci-après désignés :

Frères des Ecoles chrétiennes de Paris, à Douai, rue de l'*Université*.

Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), à Roubaix, rue de la Chaussée.

Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens, à Avesnes-le-Sec.

Sœurs de l'instruction chrétienne dites de la « Providence de Portieux (Vosges) », à Mortagne-du-Nord.

Seront *également fermées* à la même date Les écoles ou classes annexées aux établissements congréganistes ci-après désignés :

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Paris, à Douai, hameau de Dorignies, rue de l'Eglise.

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Paris, à Raismes (hameau de Vicoigne).

Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), à Haubourdin (école primaire classe enfantine).

LE DRAME DE WINGLES

Une mise en liberté

Le parquet de Béthune, *informé des faits* que nous avons relatés hier, a donné l'ordre de remettre en liberté Rosiaux et Marquilly.

Le procureur de la République, en présence des résultats immédiats de l'autopsie de la veuve Marquilly, qui ne présentait pas de traces évidentes de violences, a jugé que le viol reconnu par les deux individus et la mort qui a suivi l'attentat ne constituaient pas des charges suffisantes pour les maintenir en prévention.

A VIEUX-CONDÉ
TERRIBLE ACCIDENT DE MINE

PAR SUITE D'UN CHOC DE LA CAGE UNE BERLINE EST PRECIPITEE AU FOND DU PUITS. UN MINEUR TUE, UN BLESSE.

Un terrible accident s'est produit jeudi pendant la remonte des ouvriers à la fosse Ledoux, à Macou. Par suite d'un choc de la cage, le nommé Daize Henri, ouvrier mineur, âgé de 40 ans, demeurant à Vieux-Condé, fut projeté hors de celle-ci. Son corps fut retrouvé en lambeaux.

Voici sur l'accident les détails que nous a fait connaître notre enquête personnelle.

Quatre ouvriers se trouvaient dans la cage lors de la remonte. Le mécanicien, ne croyant pas remonter des hommes avait donné à la cage une vitesse exagérée.

C'est alors qu'un choc se produisant, Daize et la berline dans laquelle il se trouvait furent précipités au bougnou.

Des recherches furent faites pendant la nuit et ce n'est que dans la matinée d'hier vendredi que les restes de l'infortuné furent retrouvés et mis en bière. Le cercueil fut ensuite dirigé vers le domicile du défunt où il arriva vers onze heures du matin.

Des 4 ouvriers qui se trouvaient dans la cage lors de l'accident, l'un d'eux, le jeune Loriau Alfred en essayant de retirer la berline dans laquelle se trouvait Daize eut un doigt coupé.

Daize est marié et père de deux enfants.

Cette nouvelle, comme on le pense, a jeté la consternation en ville et particulièrement dans la population minière de Vieux-Condé.

A ROUBAIX
PENDU DANS SON BATEAU

Ayant reçu, la veille, la visite des huissiers un batelier se pend à une échelle de son chaland.

Il était 6 heures et demie du matin lorsque des débardeurs vinrent frapper à la porte du poste de police du 5e arrondissement demandant à parler au commissaire et déclarant qu'on venait de trouver un batelier, Léon Willaert, âgé de 40 ans, pendu dans son bateau, sur le quai de Brest.

M. Grimaldi partit aussitôt et, parvenu à bord de la « Tartane » amarrée en face de la minoterie Jonville, il trouva, en effet, le patron pendu à l'échelle par laquelle on descend dans la pièce servant de débarras.

Quels motifs avaient pu pousser *Léon* Willaert, marié, père de deux enfants, de trois bientôt, à mettre ainsi fin à ses jours ?

Il y a quelque temps, il avait acheté un bateau mais ne pouvant le payer comptant il avait pris des engagements. Comme il n'avait pas pu les tenir, les huissiers étaient venus de Lille, s'étaient présentés chez M. Jonville, avaient touché ce qui lui revenait en prêt et, ajoute-t-on, consigné le bateau.

Cela se passait jeudi. Sans avoir l'air autrement émotionné, le batelier s'en fut se coucher.

...Et le lendemain, vendredi, lorsque à 6 heures et demie, les débardeurs appelèrent, Mme Willaert, en se réveillant constata que son mari n'était plus auprès d'elle.

Sur la table de nuit, il avait posé ses bagues.

Plus intriguée qu'elle n'en voulait avoir l'air, elle passa rapidement une robe et montant *sur le pont elle interrogea* les débardeurs :

— Vous n'avez pas vu mon mari ?

— Non.

— C'est bizarre, il doit pourtant être par là.

— Oh ! il nous aurait entendus en ce cas.

De *plus en plus* inquiète, Mme Willaert se mit en devoir d'inspecter le bâtiment. Elle ne tarda pas à découvrir le cadavre de son mari.

Le malheureux s'était pendu avec sa ceinture à la troisième traverse de l'échelle dont nous avons parlé.

Les constatations faites, le commissaire de police a fait conduire le suicidé à la morgue de l'hôpital.

A DENAIN
ÉMOUVANT SUICIDE

Après une querelle futile, une jeune femme de 20 ans se noie.

Jeudi soir, vers 5 heures, deux personnes se trouvant le long du chemin du halage du canal de l'Escaut, virent une jeune femme se jeter à l'eau. Ces personnes ne sachant pas nager, durent rester impuissantes devant ce spectacle.

Pendant ce temps, la police informée, se rendit sur les lieux où déjà se trouvait une foule considérable.

Le brigadier Bédu requit un marinier lequel, à l'aide d'une barque, se livrait à des recherches. Vers 6 heures, le corps fut enfin *repêché et conduit à la morgue*.

Quelques heures plus tard, Hétuin Eugène, 25 ans, demeurant à Croix-Ste-Marie, commune de Douchy, coron Bronier, se présentait à la morgue où il reconnut la malheureuse pour sa femme, née Douay Berthe, âgée de 20 ans, née à Cambrai.

La pauvre femme était enceinte.

Selon les déclarations du mari, elle aurait pris cette triste résolution à la suite d'une *discution qu'elle* aurait eue avec sa grand mère et, pendant que son mari était allé à la recherche de travail. La peine du pauvre homme est indescriptible.

Hier matin le corps fut reconduit à son domicile.

La Brigade Mobile et les Forains

Trop de zèle ! — Légitime protestation.

L'*Avenir Forain*, syndicat professionnel de défense des intérêts de la corporation nous communique *la protestation suivante, émise* au cours du congrès régional tenu à Lens samedi dernier :

« Les forains, réunis sous les auspices du syndicat l'*Avenir Forain*, salle de l'Ermitage, rue de la Gare, à Lens, au nombre de plus de 200, protestent de la façon la plus énergique contre les abus de pouvoir de la *brigade mobile* de police de Lille, notamment à Anzin, où elle a procédé illégalement à des perquisitions et à des arrestations de camarades (28 personnes) qui avaient leurs papiers en règle et déposés au bureau de M. le commissaire de police d'Anzin. Parmi ces camarades, certains étaient natifs d'Anzin même, et inscrits comme électeurs dans la région du Nord, notamment à Roubaix et à Denain. Ces camarades n'ont été remis en liberté que seize heures après et à la suite d'une dépêche venue de la Sûreté générale de Paris. Le commissaire-chef de cette brigade, M. Faivre, ne trouva même pas utile de se déranger pour s'excuser, se contentant d'un simple ordre de mise en liberté transmis à son collègue d'Anzin, qui lui, fut plus poli et s'excusa auprès des camarades quoiqu'il ne fut pour rien dans ces arrestations.

Les camarades espèrent *que cette façon* d'agir, renouvelée des procédés du 16 Mai et de l'Empire, ne se reporduira plus à l'avenir et décident que cette protestation sera envoyée aux pouvoirs compétents, ainsi qu'aux principaux journaux de la région et de Paris, et passent à l'ordre du jour.

Le bureau :

Henri RICHER, président ; G. SAYMAR, LENGELLE fils, assesseurs ; EGRON, secrétaire.

La Catastrophe de Courrières

Paris, 19 juin. — La commission des mines réunies sous la présidence de M. Dron, a adopté définitivement les conclusions présentées par MM. Basly et Simonet à la suite de l'examen des dossiers administratifs et judiciaires de la catastrophe de Courrières.

Ce document sera incessamment communiqué au garde des sceaux et au ministre des travaux publics à qui la commission demandera une entrevue pour savoir quelle suite peut être donnée à ces conclusions.

Il importe de rappeler que la commission a relevé dans les dossiers qui lui ont été communiqués des fautes et négligences lourdes et multipliées tant à la charge de la compagnie de Courrières qu'à celle du contrôle de l'Etat. Elle estime que les responsabilités mises en cause de ce chef doivent être établies, et comme il y a divergence de vues *entre le* gouvernement et la commission, cette dernière veut avoir l'avis définitif du gouvernement.

Dernière Heure

LA DISGRACE DE M. LE POITTEVIN

LE GARDE DES SCEAUX SEVIRAIT ENCORE CONTRE D'AUTRES MAGISTRATS

Paris, 19 juin. — Le retrait à M. Le Poittevin de sa délégation à l'instruction est toujours fort commenté, et les hypothèses les plus variées sont *émises au sujet de cette* mesure. Un journal du soir, notamment, a inventé à tort que ce magistrat avait été frappé pour n'avoir point consulté le parquet général à propos de l'ordonnance de mise en liberté provisoire dont M. Lemoine a bénéficié.

La vérité est que M. Aristide Briand, garde des sceaux, a ordonné au procureur général de demander à M. Le Poittevin des explications sur l'instruction *Lemoine* ; ces explications ont été fournies par écrit et n'ont pas paru suffisantes au garde des sceaux, qui a enlevé à M. Le Poittevin sa délégation.

Toutes les versions contraires à celle-ci sont dénuées de fondement.

En outre, on annonçait hier dans les couloirs du Palais que la disgrâce de M. Le Poittevin serait bientôt suivie de celle de plusieurs autres magistrats : le garde des *sceaux aurait*, en effet, prescrit au procureur général d'ouvrir une enquête sur la façon dont ont été conduites plusieurs informations en cours : il s'agirait notamment des instructions ouvertes sur des crimes récents. L'un des magistrats instructeurs mis en cause aurait accepté d'être chargé d'une instruction, alors qu'il aurait dû se récuser à cause de ses relations personnelles.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Paris, 19 juin. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ordre du jour Gervais-Lefébure :

Basly, Deffontaine, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Gomaux, Guesde, Lamendin, Melin, Selle ont voté CONTRE.

MM. Delecroix, Guislain, Taillandier n'ont pas pris part au vote.

MM. Delaune, Dussaussoy, Vandame, étaient absents.

Les autres ont voté POUR.

LES AFFAIRES DU MAROC

Les incidents d'El-Ksar. — La situation

Tanger, 19 juin. — Une lettre chérifienne a été lue à midi à la mosquée, annonçant la nomination du pacha de Tanger Abdisselam-Abdel-Sadock, ancien pacha d'Arzila.

Les Français d'El-Ksar sont arrivés à Larache escortés par des soldats envoyés sur l'ordre de Mouley-Hafid.

Celui-ci a envoyé des cavaliers à la rencontre d'Abd-el-Malek, chef de la mehalla d'El-Ksar ; le prisonnier a été délivré de ses chaînes, habillé et Mouley-Hafid a mis une mule à sa disposition.

La situation est agitée à Larache ; on attend la proclamation de Mouley-Hafid.

Le calme règne à Tanger. *La mehalla est rentrée* en ville en prévision d'incidents.

La prière de vendredi s'est passée comme de coutume.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont *nommés : juge de paix de* Berlaimont (Nord), M. Rollin, juge de paix de Liernais (Côtes-d'Or); de Liernais (Côte-d'Or), M. Loudot, juge de paix de Berlaimont (Nord); de Reims (2e canton), M. Dereix, juge de paix du canton Nord de Roubaix ; de Roubaix (canton Nord), M. Mauget, juge de paix du canton Nord de Chartres.

Le Travail
dans les établissements militaires

Paris, 19 juin. — Le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre a institué une commission consultative *permanente chargée de lui donner* son avis sur toutes les questions concernant l'organisation générale du travail et le *fonctionnement* industriel des établissements de la guerre. Cette commission comprendra à la fois des représentants de l'administration de la guerre, ingénieurs, contrôleurs, inspecteurs de la fabrication, et des représentants du personnel ouvrier.

La commission donnera son *avis sur toutes* les questions touchant l'organisation et les conditions du travail, le rendement et les pri xde revient et les mesures à appliquer pour assurer à chaque établissement un travail régulier, de manière à éviter les à-coups dans les embauchages.

LA MORTE DE LYON

UN COUP DE THEATRE. — MARIE SERVAGEON A ETE ASSASSINEE PAR SON MARI.

Lyon, 19 juin. — Comme nous l'avons dit, *c'est un véritable* coup de théâtre qui vient de terminer brusquement les recherches faites pour découvrir l'auteur du crime de la rue Rachais. Le juge d'instruction, M. Bouysson, peut se féliciter du flair du chef de la sûreté de Lyon, qui a obtenu du mari de la victime l'aveu de son crime.

Faut-il dire que cette solution soit tout à fait imprévue ? Oui et non. Nous avons dit qu'à la Guillotière la rumeur publique dès le début accusait nettement le mari, mais la justice n'avait aucune preuve ; les preuves qui manquaient, ou plutôt les précomptions s'accumulèrent depuis hier.

D'abord, comme il était déjà établi que la femme Servageon n'était pas sortie de chez elle depuis samedi midi, les déclarations du *mari sur l'emploi de son temps* entre midi et une heure ont été examinées minute par minute et ont permis d'observer qu'il y avait environ 25 minutes pour lesquelles les déclarations restaient absolument imprécises. Ces 25 minutes formaient un laps de *temps suffisant pour permettre l'accomplissement* du crime.

On apprit ensuite, détail important, *qu'ayant été coucher* chez sa mère, épicière rue Paul-Bert, il en était parti dimanche à deux heures du matin.

Enfin nouvelle indication précieuse, on sut qu'étant sorti de l'usine de l'usine à midi chaussé d'espadrilles, il était en souliers à une heure, ce qui prouvait qu'il était dans cet intervalle rentré chez lui, où se trouvait alors indubitablement sa femme.

Munis de tous ces renseignements, les agents de la sûreté pénétrèrent ce matin dès la première heure chez Servageon, chez son frère et chez son beau-frère, Esoffier, charcutier. Ils les emmenèrent tous trois au bureau de police, où de nombreux témoins avaient été convoqués. Pendant trois heures les trois individus furent cuisinés, mais la matinée se passa sans amener aucun résultat.

L'après-midi, l'interrogatoire fut repris et à 4 heures Servageon qui, à maintes reprises s'était coupé, poussa un long soupir de délivrance en rugissant : « Oui, c'est moi, c'est moi ».

L'aveu enfin obtenu, on laissa le criminel reposer une heure, et on l'introduisit dans le cabinet du juge d'instruction où il fut procédé à un interrogatoire régulier.

Servageon entra alors dans les détails du crime, qu'il raconta d'une façon complète. Comme il a la langue coupée à la suite des circonstances que l'on sait, il parlait très *difficilement et il écrivit* alors avec un sang-froid étonnant la déposition que voici :

« Samedi aprs mon tarvail du matin à l'usine, je suis allé dans deux cafés, où j'ai pris deux apéritifs. J'arrivai alors chez moi, 110, grande rue de la Guillotière ; il était seulement midi 20. Ma femme, qui m'attendait avec impatience me dit : « Tu as encore bu des absinthes, espèce d'ivrogne ».

Excité par la boisson, la fureur me prit, je lui serrai le cou, mais sans violence ; elle voulut *répondre par une insulte* à ma brutalité, mais alors ma femme tomba inerte sans crier.

J'étais comme fou ; je la relevai et j'écoutai s'il y avait encore un souffle, mais rien, elle était morte.

Stupéfait alors, je fus brusquement dégrisé ; je demeurai un quart d'heure écrasé sur une chaise, sans pouvoir penser. Revenu à moi, je la pris et je la montai sur la soupente, où je la cachai, puis je sortis après avoir fermé à clé, décidé, après réflexion, à tout faire pour détourner les soupçons et sauvegarder l'honorabilité de ma famille.

C'est ainsi que j'allai frapper à *ma porte*, puis à la porte de mes voisins, réclamant mon épouse disparue. »

L'assassin rappelle alors par le détail ses pérégrinations de l'après-midi à la Morgue, à l'Hôtel-Dieu, dans les postes de police, réclamant partout sa femme.

— Et quand le soir est arrivé ? lui demanda le juge.

— Le soir, reprend Servageon, j'ai été coucher chez sa mère. A 2 heures du matin, je me suis levé, emportant un sac que je dissimulai et je rentrai chez moi.

Oh, quelle terreur j'éprouvai en compagnie de ce pauvre cadavre... Je lui demandai pardon, je lui disais que je ne l'avais pas fait exprès, mais il fallait que le corps disparaisse; je lui enlevai les vêtements, je le mis dans le sac et je le transportai rue Rachais, pensant que le *crime serait attribué* à des apaches.

— Pourquoi ces cheveux coupés, dit le juge ?

Mais M. Bouysson ne tira plus rien de Servageon, qui prétend avoir perdu la mémoire de tous les autres détails et qui jure, qui jure encore que son crime a été accidentel, qu'il ne l'a pas prémédité, qu'il ne l'a pas voulu.

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N. 28

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Et la guigne se combinant avec la [illegible]. Là aussi, il aurait besoin de faire un apprentissage, et les fonds dont il disposait ne lui permettaient plus d'en distraire [illegible] d'en exposer la moindre partie dans une combinaison dont il ne connaît pas les secrets.

persistante de Martero, devenu décidément le maître de la partie, il en arriva à ne plus posséder qu'une somme de deux mille francs.

Le jour suivant, il vint au cercle, la tête perdue, repassant dans son cerveau ces histoires légendaires qu'on se raconte au fumoir, en prenant le café, avant d'entrer dans la salle de jeu.

L'aventure du traditionnel officier, qui, avec cent sous, à la Maison-Dorée, du temps où l'on y jouait, gagna cent mille francs au baccarat tournant, autrement dit le chemin de fer, sans quitter la main.

La légende du docteur qui ne prit jamais les cartes à la Presse sans passer six fois... et qui était devenu la terreur des banquiers.

Il en vint à se demander comment il pourrait corriger le hasard... Mais outre qu'aucun moyen ne se présenta à son idée, il se hâta de chasser de son esprit cette pensée indigne de lui ...

Non... il lui fallait brusquer la fortune... jouer le tout pour le tout...

En finir une bonne fois ou triompher.

Et, comme pour l'encourager dans son audace, le hasard, cette fois, le servit. Il fit venir six mille francs.

Il passa une nuit plus calme.

— *Trois jours* de suite d'un semblable retour de veine, se dit-il, et je suis sauvé.

Mais le lendemain, il joua carrément et perdit tout sans gagner un [illegible].

Il lui restait vingt francs...

Jamais il ne s'était trouvé, même au temps de son plus grand dénûment, dans une situation aussi critique et aussi désespérée.

Il rentra rue de la Harpe et se leva de bonne heure, sans avoir fermé l'œil, tenaillé par une tentation horrible qui s'était implantée dans sa cervelle à l'heure même où il avait quitté le cercle la veille.

Il était sorti en même temps que Martero.

L'étranger avait descendu en *même temps* que lui le grand escalier, de son pas raide et automatique.

En bas, sur le dernier palier, comme s'il eût voulu s'assurer qu'il ne s'était pas trompé dans le compte de son gain, il avait sorti de sa poche le fameux portefeuille et en avait vérifié le contenu.

Et Gaston, passant près de lui, à la vue de ces billets bleus, dans le silence et la solitude de ce lieu désert, à une heure si avancée, avait blêmi de colère.

Il avait réfréné en lui l'envie féroce de sauter à la gorge du rastaquouère, de lui serrer le cou et de s'enfuir au loin... emportant le bienheureux magot.

Il s'était retenu, mais les ongles de ses doigts crispés avaient imprimé une marque sanglante dans la paume de ses mains.

Et le souvenir de cette minute lui laissait comme un regret de n'avoir pas une bonne fois assouvi sa colère contre cet homme qui venait de lui enlever par ses dix jours de veine le droit et le moyen de vivre...

Il avait toujours devant les yeux l'image de l'étranger.

Martero synthétisait pour lui l'ennemi...

[illegible] !

S'il n'avait pas été là, il serait peut-être riche à présent...

A Delerue (Alfred), l'homme d'affaires louche, il ne pensait plus.

Il n'y avait plus au monde qu'un homme et lui... C'était à présent la lutte pour la vie *circonscrite entre le rastaquouère et Gaston* de Moncy.

Martero mort ou disparu, il lui semblait qu'il était sûr de revenir à flot, pourvu qu'on lui fournît une fois de plus le moyen de recommencer le combat...

Et soudain, il pensa à la Sylphida.

Pauvre fille ! Elle qu'il avait presque rudoyée lorsqu'elle avait mis à sa disposition ce qu'elle appelait ses *économies !*

Ses économies ! Et Gaston ne pût s'empêcher de sourire en pensant au pieux mensonge de sa maîtresse.

Eh ! mon Dieu, quel scrupule avait-il le droit de conserver à présent ?

Il irait jusqu'au bout.

Il *se jeta dans une voiture et se fit conduire* chez l'ex-danseuse.

Il y arriva à l'heure du déjeuner.

Tout d'abord, il n'osa pas lui avouer le but principal de sa visite.

Il se raidit pour ne pas paraître triste.

Il embrassa la jeune fille plus tendrement qu'il n'avait coutume de le faire ordinairement, fut presque gai, parla de choses et d'autres, puis au dessert, il aborda la question.

— As-tu toujours l'argent que tu avais mis de côté ?

La Sylphide regarda fixement son amant.

Cette phrase dite simplement lui avait appris tout *ce qu'elle avait presque* deviné, lui avait indiqué la cause du dépérissement et de la tristesse profonde de Gaston, dont elle n'avait jamais osé demander la raison.

Elle se leva sans répondre, courut à son secrétaire et en revint avec un petit coffret.

— Il y a là-dedans non-seulement tout ce que j'avais mis de côté pour toi, mais encore quelques petites choses que j'ai pu y ajouter.

Et elle étala devant lui quatre mille francs.

Gaston éprouva comme un éblouissement.

Ses doigts tremblaient quand il palpa ces billets, cet or, et il ne se souvint pas d'avoir éprouvé plus de bonheur et de confiance dans l'avenir quand Antonio lui avait remis cinquante mille francs.

— Oh ! fit la Sylphide, que je suis contente que tu aies pensé à me réclamer ton argent ! Cela me pesait !

— *Ton argent !* fit Gaston avec élan, dis : notre argent. C'est à nous, à nous deux !

— Non, c'est bien à toi... Et veux-tu que je te dises, je suis presque contente que tu aies perdu, puisque cela t'a forcé d'accepter mon offre... car tu as perdu, avoue que tu as perdu !

— Oui, dit Gaston avec effort, c'est vrai. J'ai perdu et beaucoup même... mais ça ne fait rien... la déveine, ça ne dure pas.

Mais comme si, pour se soulager, il eût eu besoin d'un confident, sans qu'il fut nécessaire à la Sylphide d'insister, il dit, en atténuant, combien à son cercle les pontes avaient été malheureux depuis quelque temps...

— *Depuis l'arrivée*, prononça-t-il les dents serrées, d'un certain Martero, très riche, venu on ne sait d'où, qui a gagné peut-être ses millions à l'étranger dans un trafic suspect et qui augmente sa fortune en dévalisant les Français -

— Martero ! dit la Sylphide, comme pour bien implanter ce nom dans sa mémoire, bien ! je te dirai qui il est... Mais maintenant que tu es tranquille, fais-moi un plaisir... Il y a si longtemps que tu n'as passé une soirée avec moi !... Consacre-moi celle d'aujourd'hui. Je suis si heureuse qu'on te voie à mon côté. Nous allons d'abord aller au Bois... Ma voiture est commandée... puis nous dînerons ensemble ; après tu retourneras au cercle... Cela te portera bonheur, tu verras, d'avoir fait une fois ce que je te demande !

— Soit ! dit Gaston en se levant.

Aussi bien, il était content que la Sylphide n'insistât pas, et de n'être pas forcé d'avouer à quelle extrémité il était réduit.

Le temps était *superbe* ; il y avait foule dans l'allée des Acacias.

Tout à coup, la victoria des deux amants croisa un *équipage superbement* attelé de deux trotteurs russes.

Instinctivement, la Sylphide salua le gentleman qui conduisait, d'un signe de tête auquel celui-ci répondit par un respectueux coup de chapeau.

Gaston de Moncy reconnut le comte Barazoff.

— Tu connais donc le comte Barazoff ?

— Oui... un peu... je l'ai rencontré chez une amie... c'est par elle que je saurai qui est ce Martero dont tu m'as parlé, répondit la jeune fille en rougissant.

— Ah ! dit Gaston simplement.

Mais dès ce moment, il était fixé.

Le comte Barazoff était l'amant de la Sylphide, à n'en pas douter, et cet argent qu'il *possédait là dans sa poche* venait sûrement du Russe richissime.

— Tant mieux ! pensa-t-il, elle a bien choisi... et ma lutte avec Martero durera plus longtemps...

La passion du jeu avait fini par éteindre en lui les scrupules qui, deux mois avant, l'eussent fait se révolter et jeter à la face de la jeune fille un argent semblablement gagné.

Et cette réflexion, il se la fit presqu'aussitôt.

— Décidément, se dit en souriant amèrement et malgré lui, j'ai fait de plus grands progrès que je ne pensais, la nécessité est bonne éducatrice... Eh bien ! ce qui me console, c'est que je ne suis pas le seul, et que d'autres m'ont *précédé* dans cette voie ! Et puis, au fait, j'aime mieux savoir d'où cela vient... Cela m'eût vexé d'avoir pour collaborateur Martero et de penser qu'il pouvait payer ma maîtresse avec mon argent. Au moins, Barazoff est un galant homme.

Gaston passa en *compagnie* de son amie une soirée qui le remit de toutes ses fatigues morales.

La Sylphide affectait une gaieté qu'elle s'efforçait de faire partager à son amant.

Aussi, de son côté, et comme pour lui prouver son affection et sa reconnaissance, ne lui ménagea-t-il aucune marque de tendresse.

— Si tu pouvais perdre tous les jours ! Et tous les jours être aussi gentil ! disait-elle ravie.

— Tu es aimable pour moi ! riposta en riant le jeune homme.

— Non, va ! c'était pour rire ! Au contraire, tu verras, je suis une mascotte, moi, et je porte chance !

Quand il fut l'heure de se séparer, elle l'embrassa longuement.

(A suivre). Oscar MÉTÉNIER.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 89, LILLE